

# PAUL ET PIERRE, JUMEAUX REFONDATEURS DE ROME. À PROPOS DE L'ICONOGRAPHIE DES BULLES PONTIFICALES

ÉDOUARD BOUYÉ

*Conservateur en chef du patrimoine,  
Directeur des Archives départementales du Cantal*

## LA BULLE PONTIFICALE, EXPRESSION DE LA *CONCORDIA APOSTOLORUM*

Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, dans les prémices de la « réforme grégorienne », la chancellerie pontificale se dote de signes de validation juridique plus élaborés et plus stéréotypés. Le *signum* autographe (croix suivie du « BENE VALETE ») devient la *rota* (fig. 2) ; la bulle de plomb se fige en une iconographie qu'elle a gardée, sauf menus détails ou changements intermittents, jusqu'à aujourd'hui. La *rota* apparaît sous Léon IX (1049-1054) ; le type actuel s'en fixe sous Urbain II (1088-1099)<sup>1</sup>. La première bulle pontificale connue est celle d'Adéodat I<sup>er</sup> (615-618) ; c'est Pascal II (1099-1118) qui en fixe définitivement le type qui fait l'objet de cette étude<sup>2</sup>. Ces deux modes de validation ont plusieurs éléments en commun.

D'abord leur forme ronde, qui leur donne leur nom (une roue ou une bulle étant rondes par construction) et qu'elles empruntent aux bulles byzantines. Figuration du monde, symbole de perfection, le cercle représente aussi la *plenitudo potestatis* telle que la revendiquent les papes lorrains, puis Grégoire VII (1073-1085) et ses successeurs. La figure centrale en est la croix. La bulle et la rote contiennent également toutes les deux le nom du pape. Le dernier point commun de la bulle et de la *rota* est la présence des deux *principes apostolorum*, Pierre et Paul. La *rota* de Nicolas II, en 1060, comprend, sous les montants horizontaux de la croix, les deux noms de « Petrus » et de « Paulus », respectivement à gauche et à droite ; les noms sont abrégés (respectivement en « SPE » et « SPA »), et mis au-dessus de la croix, à partir d'Urbain II. Sur les bulles, ce n'est pas seulement le nom, mais aussi le buste des Apôtres, qui est représenté. La figure de Pierre apparaît sous Victor II (1055-1057) ; elle est complétée par celle de Paul sous Grégoire

VII (1073-1085). Sous Pascal II (1099-1118) se fixe le type encore en vigueur (fig. 3 à 5) : à gauche de la croix, la figure de saint Paul sous l'inscription « SPA » ; à droite, celle de saint Pierre sous l'inscription « SPE ». Cette représentation conjointe de Pierre et Paul n'était pas nouvelle ; elle reprenait, en le fixant jusqu'à aujourd'hui, un type courant de l'iconographie chrétienne des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, la *concordia apostolorum*, obtenue après une période de désaccords (Actes 15, 1-12 ; Gal 2, 11). Charles Piétri avait souligné que cette *concordia* manifestait la *renovatio Urbis* d'une Rome désormais chrétienne.

### LA GÉMELLITÉ DES REFONDATEURS DE ROME (III<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> SIÈCLES)

Mais ces représentations expriment plus que la concorde de Pierre et de Paul, puisqu'elles en font des jumeaux. Pierre et Paul furent très tôt vénérés ensemble, dans les mêmes lieux ; ils sont invoqués ensemble dans des graffiti de la fin du III<sup>e</sup> siècle. On connaît les lieux où ils faisaient l'objet d'un unique culte : sur la *via Sacra*, sur la *via Appia*, dans des oratoires situés près de Saint-Martin aux Monts et près du mausolée d'Hadrien. Le catalogue de l'exposition *Pietro e Paulo* réalisée à l'occasion du jubilé de 2000 donne un ample aperçu de l'iconographie commune des deux saints<sup>3</sup>. Les supports de ces images sont très variés : sarcophages, fresques de catacombes ou d'églises, plaquettes, manche de lampe à huile, médaillon de bronze, reliquaire, médaillon de verre doré (fig. 1), plaque utilisée pour fermer un *loculus*. Les deux personnages sont identifiés par leur nom, « Petrus » et « Paulus », mais aussi par leur aspect extérieur, tel que l'a décrit l'historien grec Nicéphore Calliste plus tard : Pierre « avait la barbe et les cheveux courts, frisés et abondants », tandis que Paul, « chauve (...), avait une barbe longue, assez épaisse »<sup>4</sup>.

Charles Piétri a bien montré que ces représentations par paire des saints Pierre et Paul s'inspiraient de modèles iconographiques romains préexistants<sup>5</sup>. Les verres à fond doré des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles représentant deux têtes de face, ou face à face, étaient utilisés pour représenter les deux Empereurs (d'Orient et d'Occident)<sup>6</sup>, depuis au moins 287, ou les époux<sup>7</sup>. S'il y a deux Empereurs, l'Empire est néanmoins unique ; et les deux époux ne forment qu'une seule chair : les deux métaphores de l'*imperium* et du *matrimonium* étaient à même de rendre compte visuellement de la *concordia apostolorum* (fig. 1). Mais il y a plus. Ces deux figures symétriques masculines des *principes apostolorum* fondateurs et fondements de l'Église, à la fois semblables et différentes, faisant l'objet, à partir de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, d'un culte et de nombreuses représentations conjointes, évoquent les figures bibliques et antiques des jumeaux. Sur les bulles pontificales, les deux inscriptions elles-mêmes, différentes mais presque

semblables (*SCS PA* et *SCS PE*) accentuent encore l'impression de gémellité. Pour donner corps à une telle hypothèse, il convient d'examiner, sous la plume des Pères et des papes de l'Antiquité tardive, quelles sont les images littéraires employées pour évoquer conjointement Pierre et de Paul.

Damase évoque, sur l'inscription qu'il disposa dans la basilique des Apôtres de la *via Appia*, les « *nova sidera* »<sup>8</sup> qui vont remplacer les Dioscures, jumeaux protecteurs dont le culte se mêlait à celui des fondateurs Romulus et Remus<sup>9</sup>. Ce sont des « phares splendides », écrit saint Jean Chrysostome. Théodoret compare Pierre et Paul au soleil, qui, levé en Orient (Terre Sainte), se couche en Occident (Rome)<sup>10</sup>. Dans un sermon<sup>11</sup>, Gaudence, évêque de Brescia, dit qu'ils sont « tous deux nobles, tous deux remarquables : ils sont les deux lumières du monde, les colonnes de la foi, les fondateurs de l'Église, les maîtres d'innocence et les auteurs de toute sainteté et vérité » ; ils sont, ajoute Gaudence<sup>12</sup>, « ces frères jumeaux que leur mère en une seule fois a fait sortir de son bienheureux sein pour qu'ils règnent. » Piétri voyait dans cette métaphore une audace ; elle s'accorde pourtant fort bien avec les autres images employées. Un sermon du Pseudo-Augustin donne son sens poétique d'yeux au mot « *lumina* » : « Rome a donc le chef des nations, les deux yeux (= *lumina*) des nations »<sup>13</sup>. Les phares et les lumières de Chrysostome et de Gaudence deviennent les deux yeux jumeaux d'un même visage. L'image du soleil qui se lève et se couche appartient à l'emblématique gémellaire : le soleil levant et le soleil couchant sont deux balises jumelles, à l'image de Yaweh qui guidait ainsi le peuple d'Israël<sup>14</sup>.

Pierre et Paul seraient donc le premier couple de ces saints non pas jumeaux, mais jumelés, fêtés le même jour<sup>15</sup>. Aux jumeaux rivaux succèdent des jumeaux solidaires. À l'assassinat par Romulus de Remus, marque de « désordre gémellaire » (V. Dasen), succède la *concordia apostolorum*, scellée dans le sang du martyr qui refonde Rome. Augustin<sup>16</sup>, citant Lucain, rappelle que si « les premiers murs furent baignés du sang fraternel »<sup>17</sup> ; c'est que les deux jumeaux étaient fondateurs de la *civitas terrena*. Le pape Léon I<sup>er</sup>, une génération plus tard, complète le parallèle. S'adressant à Rome, le pape Léon le Grand compare Pierre et Paul à Romulus et Remus :

« Ces hommes sont tes saints pères et tes vrais pasteurs, eux qui, pour t'introduire au Royaume du ciel, t'ont établie beaucoup mieux et beaucoup plus heureusement que ceux à qui tu dois les premiers fondements de tes murs et dont l'un, celui qui t'a donné ton nom, t'a souillée du meurtre de son frère ! Ces hommes t'ont promue à une telle gloire que, devenue une race sainte, un peuple élu, une cité sacerdotale et royale et, par le saint Siège de Pierre, la tête de l'univers, chef du monde, tu assures bien plus largement ta suprématie par la religion divine que par le pouvoir terrestre »<sup>18</sup>.

Dans un sermon, il explique que Pierre et Paul ont chacun reçu une clef : Paul enseigne et ouvre les cœurs, tandis que Pierre ouvre le Ciel<sup>19</sup>. Les deux Apôtres, dit-il en s'adressant à la ville de Rome pour un sermon prononcé en l'anniversaire des Apôtres Pierre et Paul, t'ont fondée « bien mieux et bien plus utilement » que les premiers fondateurs, car « celui des deux qui t'a donné ton nom est celui qui te souilla d'un fratricide »<sup>20</sup>. Et, poursuivant à propos des Apôtres, il ajoute : « la grâce de Dieu les a élevés, parmi tant de membres de l'Église, à un tel sommet, qu'elle les constitue dans leurs corps, dont la tête est le Christ, comme la lumière jumelle de deux yeux »<sup>21</sup>. Pour exprimer le passage de la Rome impériale à la Rome pontificale, qui montre, chez un contemporain impliqué dans les remous politiques, une conscience et une clairvoyance remarquables, comme le souligne Claude Lepelley, Léon le Grand emploie l'image de la gémellité de deux yeux – les yeux du Christ, tête d'un corps qui est l'Église<sup>22</sup>. Il faut remarquer que le 29 juin était célébrée, jusqu'en l'an 16 de notre ère, la fête romaine de Quirinus-Romulus, c'est-à-dire de Romulus divinisé, qui formait l'un des trois dieux de la triade capitoline. En instaurant la fête conjointe de Pierre et de Paul ce jour-là, en 258, l'Église montre clairement qu'ils sont les refondateurs de Rome. Ce choix, qui semble plus fondé sur la vision théologique de la mission providentielle des deux apôtres que sur la date réelle de leur martyre, rend plus visible encore l'absence de Remus de la fête romaine, insistant sur le fratricide fondateur de la Rome païenne. Et, ce faisant, il fait du couple Pierre-Paul des jumeaux dont le sang a coulé « le même jour, au même lieu et en subissant la sentence du même tyran »<sup>23</sup> ; d'autres auteurs précisent que le martyre a eu lieu le même jour, mais à une ou plusieurs années d'écart. Pourquoi cette précision ? Elle fait des deux Apôtres, nés le même jour à la vraie vie, des jumeaux par le sang versé, par la Passion partagée.

Nés le même jour à la vie éternelle, les deux Apôtres sont les deux phares, les deux yeux, les deux colonnes de l'Église romaine<sup>24</sup>. Ces images sont typiquement celles que l'on trouve, dans les civilisations orientales, pour représenter la gémellité : piliers dorés phéniciens, colonnes phalliques syriennes, obélisques égyptiens<sup>25</sup>. Ainsi, entre le milieu du IV<sup>e</sup> siècle et le milieu du siècle suivant, entre les papes Damase et Léon le Grand et sous la plume d'auteurs chrétiens, trouve-t-on, pour désigner le couple Pierre-Paul, des images manifestant l'idée de leur gémellité. Leur gémellité n'est plus la « rivalité destructive » de Romulus et de Remus, mais une « coexistence comme effet d'un consensus délibéré et presque hagiographique », selon les expressions suggestives de Danielle Régnier-Bohler<sup>26</sup>.

Or, comme le rappelle aussi Alain Meurant, il existe des relations très solides « entre gémellité, souveraineté et origines »<sup>27</sup>. Et le même auteur de citer Thyeste et Atrée se disputant la couronne de Mycènes, Jacob et Ésaü,

l'honneur de gérer la destinée du peuple de Dieu. « La gémellité – poursuit A. Meurant – distingue fréquemment des figures mythiques appelées à dissoudre l'ordre ancien pour ouvrir une ère nouvelle »<sup>28</sup>. La fraternité, qui va en s'accroissant, des couples Énée-Turnus, Ascagne-Silvius, Numitor-Amulius, pour lesquelles la gémellité est « intuitive »<sup>29</sup>, préfigure et prépare à la fois la gémellité biologique de Romulus et de Remus, fondatrice de la Ville nouvelle.

De la sorte, le lien entre la *concordia apostolorum* et la *renovatio Urbis*, si bien décrit par Charles Piétri, s'enrichit d'une dimension supplémentaire. Les Apôtres ne sont plus seulement comme les Empereurs d'un unique Empire ou comme les époux formant l'unique corps de l'Église : ils sont les jumeaux qui refondent l'*Urbs*. Les verres et les médailles, dont les données archéologiques et stylistiques indiquent qu'elles se développent à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle et durant tout le V<sup>e</sup> siècle, et dont Piétri a montré qu'ils formaient l'illustration de la « propagande » élaborée entre les pontificats de Damase et de Léon le Grand, ne sont donc pas seulement des images de la *concordia apostolorum*, mais aussi de ce que l'on pourrait appeler la *gemellitas apostolorum*<sup>30</sup>.

Dans cette élaboration métaphorique de la gémellité, Léon le Grand n'invente rien ; il exprime seulement, en allant jusqu'au bout, des images développées par Damase, Prudence, Augustin et Maxime de Turin. Il donne à leur expression un caractère systématique. Son objectif n'est pas seulement politique ; certes il a conscience de récupérer, au profit de l'évêque de Rome et grâce à ces images percutantes de la *gemellitas* et de la *concordia*, toute la gloire de Rome, alors politiquement bien mal en point. Mais ses visées sont également ecclésiologiques : Léon veut aussi assurer la primauté du siège de Pierre vis-à-vis des églises orientales – et en particulier vis-à-vis de Constantinople. En unissant indissolublement, par la métaphore de la gémellité, les figures de Pierre et de Paul, le pape Léon manifestait que le siège de Rome possédait les corps et le *numen* des deux Apôtres. Que Paul ait prêché partout, fondé les églises d'Antioche de Pisidie et de Syrie, d'Iconion, de Lystres, de Philippe, de Corinthe, de Thessalonique, de Corinthe ou d'Éphèse importe peu à Léon : Paul est mort et repose à Rome ; il est, avec Pierre, le fondateur de l'Église romaine.

Il faut ici préciser que Léon le Grand, qui apparaît ici comme le grand théoricien de la gémellité de Pierre et de Paul, a par ailleurs consacré bien des sermons au seul Pierre, dissertant sur ses attributs (pierre et clefs), ajoutant que la croix était le nouveau trophée (*tropaeum crucis*) avec lequel Pierre, nouvel Énée, entre triomphalement dans Rome. L'*arx Jovis* (Capitole) devient l'*arx apostolicae petrae*. Dans bien des cas, Rome n'est plus, sous la plume de Léon, le lieu du martyre de Pierre et de Paul, mais surtout la

*sedes Petri*. Il passe ainsi du modèle initial des deux principes à l'unique principat de Pierre sur la cité de Rome<sup>31</sup>. Paul, le jumeau, l'égal, le cofondateur, est donc parfois escamoté au profit de Cephass-Pierre, auquel le Christ a donné les clefs du royaume. Le successeur de Pierre et de Paul est avant tout le successeur de Pierre – et Paul n'a pas de successeur.

**L'ÉPINEUSE QUESTION DE LA PRIMOGÉNITURE DES APÔTRES JUMEAUX :  
DES EXPLICATIONS FLOUES, UN DESSEIN CLAIR (XI<sup>E</sup>-XII<sup>E</sup> SIÈCLES)**

Chez les jumeaux, les questions de primogéniture, de primatie et de succession se posent immanquablement. On pourrait lire la distinction entre Pierre et Paul au prisme nietzschéen. Pierre, sédentaire (stable sur la pierre, assis sur le siège de Rome et ayant comme attributs les clefs – ce qui implique une maison), mesuré (non sans efforts sur son caractère), vicaire du Christ sur la terre, « artisan d'une voie moyenne »<sup>32</sup>, aurait toutes les caractéristiques du jumeau apollinien. Paul, le nomade (qui parcourt le bassin méditerranéen, dépourvu de chaire qui lui soit propre), d'un tempérament belliqueux (comme le suggère l'épée, son attribut traditionnel ambivalent car renvoyant à la fois au tranchant de son verbe et à l'instrument de sa décollation) et célèbre pour des « prises de position passionnées »<sup>33</sup>, serait quant à lui le jumeau dionysiaque. Dans le schéma anthropologique classique, le jumeau apollinien est immortel, tandis que le jumeau dionysiaque est mortel. Dans sa version chrétienne et romaine, les deux jumeaux sont à la fois mortels (puisque'ils subissent le martyre) et immortels (puisque le jour de leur martyre est aussi celui de leur naissance à la vraie vie).

On peut aussi penser à la distinction wéberienne<sup>34</sup> du charisme de fonction du prêtre d'avec le charisme individuel du prophète. Pierre, sur son siège, représente l'autorité hiérarchique, tandis que Paul fonde des églises partout grâce à son charisme<sup>35</sup>, son ascétisme, son abnégation et ses extases<sup>36</sup>. Pierre avait été appelé par le Christ, simplement, au bord du lac de Tibériade, tandis que la vocation de Paul se fait dans la lumière aveuglante du chemin de Damas. La métaphore gémellaire permettrait ainsi d'englober, tout en les distinguant, mais sans les opposer, les deux fonctions complémentaires du prêtre et du prophète. Il serait présomptueux de vouloir à tout prix faire coïncider le couple Pierre/Paul avec le schéma wéberien. Reste que la gémellité peut signifier la distinction et la complémentarité de leurs fonctions<sup>37</sup>.

Au-delà du temps court de l'instrumentalisation politique, due au pape Léon, au V<sup>e</sup> siècle, puis aux réformateurs grégoriens, dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, court le temps long de l'anthropologique : Paul et Pierre, les deux apôtres héroïsés, les deux héros apostolicisés, forment depuis le V<sup>e</sup> siècle et jusqu'à aujourd'hui les deux facettes de l'unique pouvoir pontifical.

La primauté de Pierre, à première vue, ne semble pas devoir soulever de difficulté (Mt 16, 18). Et pourtant les représentations qui figurent les deux Apôtres, entre le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle, n'adoptent pas toutes la même disposition : certaines d'entre elles placent Paul à gauche – c'est-à-dire à la droite du Christ (parfois représenté par un chrisme ou une croix), quand il est au milieu des deux Apôtres, ou à la droite de Pierre, quand les deux Apôtres sont représentés seuls.

Quelle place respective donner au premier « serviteur des serviteurs de Dieu » (titulature pontificale introduite par Grégoire le Grand, mais que les hommes du XI<sup>e</sup> siècle pouvaient aisément appliquer à Pierre) et celui qui se présente comme un avorton (« *abortivus* »), comme le plus petit des Apôtres (« *minimus apostolorum* »)<sup>38</sup>, jouant sur son nouveau nom (« *paulus* », qui est en petite quantité, peu considérable) ? Deux passages de l'Écriture peuvent expliquer la primauté donnée parfois à Paul. Saül, comme il l'indique lui-même<sup>39</sup>, est de la tribu de Benjamin, ce qui signifie en latin, comme le rapportent les premières pages de la Vulgate, « *filius dextrae* », le fils de la droite de Dieu. Puis, dans le passage même où Paul raconte qu'il vient à Jérusalem se mettre d'accord avec les trois « colonnes » que sont Pierre, Jacques et Jean sur le travail d'évangélisation, il indique : « *Jacobus, et Cephas, et Joannes, qui videbantur columnae esse, dextras dederunt mihi et Barnabae societatis : ut nos in gentes, ipsi autem in circumcisionem* »<sup>40</sup>. L'expression de la Vulgate qui décrit l'échange d'une poignée de main droite, geste qui scelle la *concordia apostolorum*, a peut-être été interprétée visuellement en plaçant Paul à droite : c'est Pierre lui-même qui aurait ainsi placé Paul à droite.

À l'époque paléochrétienne, on trouve autant de représentations qui donnent la prééminence à Paul ou à Pierre, sans qu'il soit possible de déceler des facteurs déterminants. Pour tenter de comprendre cette hésitation, il n'est pas inutile de revenir sur le corpus des textes patristiques des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles qui nous ont permis d'appréhender la gémellité des deux Apôtres.

C'est Ambroise peut-être qui rend compte avec le plus d'exactitude de l'hésitation sur la question de la prééminence : « Et Paul n'est pas inférieur à Pierre », ou encore « Pierre est le premier apôtre, mais Paul ne lui est pas dissemblable en grâce »<sup>41</sup>. Chacun des deux a un rôle différent, mais aussi essentiel.

Sur les *rotæ* et les *bullæ* telles qu'elles se fixent à partir du XI<sup>e</sup> siècle, on a vu que ce sont respectivement Pierre et Paul qui ont la prééminence. L'ambiguïté est donc la même au XI<sup>e</sup> siècle que sept siècles auparavant. Sur les bulles pontificales, ne sont représentés ni les bustes ni les bras ni les attributs (épée, clef) des Apôtres, mais seulement leurs visages. Ce « zoom » sur les chefs allie à une nécessité pratique (les bulles n'ont pas un diamètre

très élevé) un parti pris iconographique. Ingo Herklotz a mis en rapport l'apparition, puis la fixation du type iconographique de la bulle pontificale tel que nous le connaissons aujourd'hui avec l'apparition, dans les sources écrites de cette époque, des chefs de Pierre et de Paul, insignes reliques conservées dans le *Sancta Sanctorum*.

Ce qu'Ingo Herklotz appelle les « *fonti lateranensi* », ces auteurs des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, dont le dessein est de prouver que le Latran a la prééminence sur le Vatican, insistent à cette époque sur l'égalité des deux Apôtres. Les deux Apôtres sont apparus ensemble en songe à Constantin et le déterminèrent ensemble à se convertir ; Giovanni Diacono indique que, durant le XII<sup>e</sup> siècle, l'icône représentant les deux Apôtres, que Silvestre avait montrée à Constantin et où l'Empereur avait reconnu les personnages de son rêve, ornait l'autel majeur de la basilique. Les mêmes auteurs insistent sur le fait que Pierre et Paul ont ensemble posé le fondement de la foi chrétienne « *supra petram id est Christum* »<sup>42</sup> : si Saint-Pierre du Vatican est bien la *sedes Petri*, l'église du Latran est quant à elle l'*Ecclesia Romana*<sup>43</sup>. L'expression de *caput et mater Ecclesiarum*, vraisemblablement apparue en 757 pour désigner l'Église de Rome, est appliquée au XI<sup>e</sup> siècle à la basilique du Latran ; ce titre jouit d'une reconnaissance officielle de la part des papes au XII<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>. Peut-être faut-il voir un lien entre l'apparition de la relique des deux chefs de Pierre et Paul, au XI<sup>e</sup> siècle, et le mot *caput* : le chef des chefs de l'Église fonderait la primauté du chef des églises. L'enjeu n'est pas seulement romano-romain, entre le Vatican et le Latran ; il se trouve à l'échelle de la chrétienté tout entière, dans le contexte du conflit avec Byzance et du début du Grand Schisme d'Orient, en 1054. De même que les sermons de Léon le Grand sur la gémellité des Apôtres étaient intervenus, on l'a vu, en réponse aux prétentions de Constantinople (ou, au contraire, lorsque l'on fait appel à Rome depuis Constantinople<sup>45</sup>), de même l'adoption du type iconographique de la *concordia apostolorum* sur les bulles pontificales a-t-elle pour objectif d'affirmer la primauté de l'Église romaine sur toutes les autres – et en particulier sur celle de Constantinople.

Pierre Damien (1007-1072), l'un des grands cardinaux artisans de la réforme « grégorienne » au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, écrit en novembre 1057 sur le Latran une lettre qui représente, selon les mots d'Herklotz, « l'un des points maximaux de glorification que durant le Moyen Âge la basilique a reçu de l'extérieur »<sup>46</sup>. Il consacre à la question plus spécifique de la prééminence de Pierre ou de Paul un court texte, composé de quatre chapitres, intitulé *De picturis principum Apostolorum*<sup>47</sup>. Dès le premier chapitre, intitulé *Cur Petrus ad sinistram, et Paulus ad dextram in picturis collocentur*, l'auteur trouve insolite que Pierre, « *senatus apostolici princeps* », soit à gauche, alors que



Paul, « *junior* », est à droite. Pierre Damien part de l'observation archéologique, à Rome et dans les provinces adjacentes, de la représentation des deux Apôtres<sup>48</sup>. L'utilisation du terme de « *senatus* », que le même Pierre Damien et les autres réformateurs du temps commencent d'utiliser pour désigner le collège des cardinaux, montre d'emblée que ce petit traité n'a pas pour simple objectif de donner des indications iconographiques aux peintres de temps ; il place d'emblée la question au niveau ecclésiologique. Il s'agit de rien moins que de résoudre l'épineuse question de la place de Paul à l'heure où est exaltée la primauté du siège de Pierre.

L'anomalie que Pierre Damien signale mérite, selon lui, que l'on en cherche les raisons, car les prêtres et les savants n'ont pas agi inconsidérément. Paul appartient à la tribu de Benjamin, ce qui signifie, en latin, *filius dextrae*. Pierre Damien rapproche le passage de la Genèse racontant la mort en couches de Rachel, à la naissance de Benjamin, des souffrances de l'Église avant la conversion de Paul<sup>49</sup> ; cette comparaison, dans l'esprit de son auteur, manifeste l'appartenance de Paul à la tribu de Benjamin. « Paul – ajoute Pierre Damien – mérite bien son nom de fils de la droite, lui par qui toute la multitude des nations, qui doit être placée à la droite de Dieu, est rassemblée pour les sacrements de la foi. Il est ceint du verbe de Dieu, qui est le glaive de l'esprit<sup>50</sup> (...) C'est donc à juste titre que Paul détient la dignité d'être à la droite du Rédempteur, lui qui exerce sans aucun doute possible la vertu de la droite divine »<sup>51</sup>.

Au chapitre deuxième sont détaillées les « prérogatives de Paul ». Pierre Damien rappelle que Paul fut enlevé jusqu'au troisième ciel<sup>52</sup>. « Sa main gauche est sous ma tête, dit le Cantique, et sa main droite m'enlace »<sup>53</sup> ; Dieu envoie le fils de sa droite par toute la terre, pour rassembler le peuple dans l'unité, pour labourer la terre, semer et moissonner. Pierre Damien insiste sur la brûlante charité de Paul.

Au chapitre III, l'auteur montre que « Paul est honoré d'un privilège admirable qui le met au-dessus des autres »<sup>54</sup>. Pierre a fait l'hommage de sa sagesse à la fin de sa seconde épître<sup>55</sup>. Pierre Damien insiste sur le fait que Paul a reçu sa révélation de Dieu, comme il l'a écrit lui-même<sup>56</sup>. Il pose enfin la question centrale du traité, celle du « *primatus* » entre les deux personnages. Il y répond de façon un peu paradoxale : c'est Jean, celui que Jésus aimait, et non Pierre, qui a le privilège d'être à la droite du Seigneur<sup>57</sup>. Or Jean représente la vie contemplative (et donc céleste), tandis que Pierre, la vie active (et donc terrestre). L'auteur conclut donc, non sans avoir éludé la question de la place réciproque de Jean et de Paul : « Il n'est donc pas étonnant que Pierre apparaisse parfois à la partie gauche, qui symbolise, suivant l'autorité des Écritures, la vie active »<sup>58</sup>.

Dans le quatrième et dernier chapitre, Pierre Damien explique « pourquoi le bienheureux Paul n'a pas de chaire propre. » Il commence par rappeler que les Apôtres se sont distribués les terres, et qu'ils ont leurs « *proprias cathedras* » ; mais Paul a fondé « l'Église universelle sur toute la surface de la terre » : « aussi détient-il dans chacune d'entre elles le droit de présider » : on constate que Paul « préside à toutes les Églises »<sup>59</sup>. Il a en effet prêché partout, « depuis Jérusalem et ses environs jusqu'en Illyrie »<sup>60</sup>.

À première vue, c'est l'Église de Jérusalem qui devrait être la première de toutes, puisque c'est là que le Christ est mort. Or on a, dans l'ordre de primatie, Rome, Alexandrie, Antioche, Constantinople et Jérusalem. « C'est que – ajoute Pierre Damien – l'ordre des Églises est disposé selon le privilège de Pierre, non selon l'incomparable excellence du Rédempteur ». Mais le Christ possède tout « *per naturalis imperium majestatis* ». « Paul offre donc une certaine similitude avec le Christ, puisqu'il ne préside pas à une seule Église, mais à toutes, Ce n'est donc pas sans cause, conclut Pierre Damien, que le bienheureux Paul occupe le côté droit dans les images »<sup>61</sup>.

L'éditeur de la *Patrologie latine* a ajouté une scholie qui commente la place ainsi faite à Paul, en jugeant qu'elle est trop grande ; il cite à l'appui trois passages de Léon le Grand, de Jean Chrysostome et de Cyprien, qui rappellent avec force la prééminence de Pierre.

L'iconographie des bulles pontificales, fixée à l'époque grégorienne, est d'une redoutable habileté. Partant du principe qu'un seul, Paul, est susceptible de revendiquer une supériorité sur Pierre, la papauté grégorienne, en intégrant l'*Apostolus* à son iconographie la plus solennelle et la plus officielle (du point de vue juridique), montre que le successeur de Pierre peut aussi exciper de la *paulinitas*, rendant ainsi imparable sa prétention à la primatie absolue sur toutes les églises du monde.

#### LES DISCUSSIONS CONTINUENT, L'ICONOGRAPHIE DEMEURE (XIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> SIÈCLES)

L'étrangeté de la disposition des bulles pontificales n'échappe pas à Thomas d'Aquin ; il reprend en partie une idée de Pierre Damien. Dans son commentaire de l'épître aux Galates, le *doctor angelicus* donne l'explication suivante : « Puisque la vie présente, temporelle, est signifiée par le côté gauche, et la vie future, céleste et spirituelle, par le côté droit, Pierre, qui fut appelé par le Christ encore revêtu de sa chair mortelle, est placé à gauche dans la bulle pontificale, tandis que Paul, qui fut appelé par le Christ déjà glorifié, est placé à sa droite »<sup>62</sup>.

Les récits de l'élection de Pietro Barbo, en 1464, montrent que le choix de se faire appeler Paul ne fut pas spontané. Ses électeurs refusèrent qu'il

garde son nom de baptême, considérant qu'il était présomptueux pour un pape de s'appeler Pierre II, et que le changement de nom devait manifester le programme du pontificat. Le cardinal Barbo proposa alors de prendre le nom de Formose II, non par dévotion particulière à l'égale du pape Formose (891-896), dont le pontificat est passé à la postérité surtout par son épilogue macabre, mais parce qu'il se trouvait beau (*formosus*). Là encore, les cardinaux refusèrent. Pierre décida alors de s'appeler Paul. On peut former l'hypothèse que ce choix le porta aussi à modifier l'avertissement traditionnel de sa bulle pontificale, en s'inspirant des bulles des doges de Venise : au lieu des seuls chefs de Paul et de Pierre, on y voit les deux Apôtres, tenant chacun son attribut (respectivement une épée et les clefs), assis sur une cathèdre<sup>63</sup>. Saint Paul est à la droite de la croix. La représentation en pied permet d'attribuer une cathèdre à Paul (qui plus est la première), ce que même Pierre Damien s'était refusé à faire (cf. *supra*). Cette innovation iconographique, qui, on le sait par les sources contemporaines, marqua, voire choqua à l'époque, valorise de manière considérable – mais sans lendemain – la figure de Paul, dont le cardinal Pietro Barbo avait finalement choisi le nom. Sur les monnaies du pontificat de Paul II qui représentent les deux Apôtres, Paul apparaît à gauche, alors que ses prédécesseurs Nicolas V, Calixte II et Pie II, qui avaient usé d'un type monétaire comparable, plaçaient néanmoins Pierre à gauche<sup>64</sup>. Cette disposition est conservée sous Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI. Sous leurs successeurs Jules II, Léon X ou Adrien VI, on remarque un certain flottement : suivant les *zecche* ou les périodes, c'est Pierre ou Paul qui est à gauche<sup>65</sup>.

Cette question était d'ailleurs discutée dans l'entourage immédiat du pape. Au printemps 1511, le pape Jules II voulut remettre à son emplacement originel une image de saint Paul, vénérée à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. Paride Grassi, le cérémoniaire, raconte :

« Ensuite le pape décida que l'image saint Paul fût remis à son emplacement ancien près de la croix, c'est-à-dire à la droite de la croix, et que l'image de saint Pierre fût mise à la gauche de la croix, dans la mesure où cet usage des temps apostoliques était observé dans l'ordre de saint Benoît et chez les moines de Saint-Paul, qui voulaient honorer leur nom. Et ainsi fut fait, et à tort, car l'image de saint Pierre, étant d'une dignité plus grande, doit être à droite, et non à gauche du crucifix ».

Les moines voulaient ainsi mettre à l'honneur le saint « sous le titre duquel ils faisaient profession ». Mais, selon P. Grassi, même si l'on peut comprendre l'exception de Saint-Paul-hors-les-Murs, où il n'est pas illégitime que saint Paul soit particulièrement honoré (d'ailleurs la mosaïque de

l'abside, de 1218, donnait raison à Jules II)<sup>66</sup>, « les pontifes devraient mettre l'image de saint Pierre à la droite du crucifix, puisqu'ils en sont eux-mêmes [respectivement] les successeurs et vicaires »<sup>67</sup>.

Paride Grassi consacra ensuite à la question de la disposition des statues de Pierre et de Paul pour décorer l'autel tout un traité<sup>68</sup>, postérieur à 1513 ; ce traité forme le chapitre XI de son *Traité sur les cérémonies papales*. Il faut, selon lui, mettre Pierre à la place d'honneur. Mais alors comment expliquer que plusieurs représentations fassent l'inverse ? Parmi tous ses arguments, l'un est emprunté à l'iconographie des bulles pontificales, où les inscriptions « S PA » et « S PE » forment le mot PAPE, alors que le mot PEPA aurait été ridicule. Le mot « PAPE » n'est visible, dans la disposition des lettres de l'avant, que sur les bulles de Clément VII... qui ne règnera qu'à partir de 1523 mais se souviendra peut-être du traité offert par Grassi à son cousin Léon X (fig. 5).

Ces exemples montrent que, dans la question de la prééminence de Pierre ou de Paul, pour les papes de la Renaissance, outre les phénomènes d'imitation (des pratiques antérieures), prévaut une certaine hésitation, qui traduit peut-être la perplexité des papes devant cette question. Seules les intentions de Paul II (fig. 4) sont claires : dans ses bulles comme dans ses monnaies, il veut réhabiliter la figure de Paul, dans la ligne du choix de son nom.

Si l'on s'interroge sur les raisons qui peuvent avoir motivé le choix de leur nom par les trois papes Paul, à l'époque de la Réforme catholique, il faut faire sa place à la *pietas*. Paul V Borghèse (1605-1621) rendait clairement hommage à Paul III Farnèse (1534-1539), dont la famille avait permis l'ascension de la sienne. Paul IV Carafa (1555-1559) avait été créé cardinal par Paul III en 1536. Reste à connaître les raisons du choix de Paul III, né en 1468, sous le pontificat de Paul II<sup>69</sup>. Il n'est pas impossible que la valorisation de la figure de Paul, en 1534, soit une réponse aux attaques des Réformés. Luther avait expliqué qu'il devait sa conversion à la lecture de l'épître de saint Paul aux Romains. Le pontife romain, en prenant le nom de Paul, permet à l'Église romaine de se réapproprier l'héritage paulinien. Paul III érigea l'ordre des *milites S. Pauli*, sur le modèle du collège des *milites S. Petri* fondés par Léon X en 1520 (lequel formalisait une institution existant déjà au XV<sup>e</sup> siècle)<sup>70</sup>. Ces offices honorifiques avaient surtout pour fonction de faire entrer des fonds dans les caisses de la Chambre apostolique, mais on sent chez Paul III la volonté de mettre en valeur la figure de Paul.

La polémique était d'ailleurs également romaine et catholique. Sous le pontificat de Grégoire XIII s'éleva une dispute sur le point de savoir s'il fallait intervertir les chefs des Apôtres dans le ciborium du Latran. Le polygraphe

encyclopédique Moroni<sup>71</sup>, qui donne les principales étapes de la controverse, souligne qu'elle s'est prolongée jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>72</sup>. Il avance quant à lui des explications peu convaincantes, telle que l'inadvertance des artistes, la prééminence du côté gauche en Orient, l'iconographie des bulles des doges de Venise (où le doge est à droite de saint Marc), etc.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'expression de l'orthodoxie romaine ne s'accommode plus de la thèse pauline, même dans une version édulcorée. Bien loin des audaces de Pierre Damien, le théologien Martin de Barcos, dans la préface qu'il donne à l'ouvrage d'A. Arnauld, *La fréquente communion*, paru en 1644, parle, à propos de Pierre et Paul, des « deux chefs de l'Église ». Il n'en faut pas plus pour attirer l'attention du Saint-Office ; pour se justifier, Barcos réunit, dans « l'atelier » de Port-Royal, un gros dossier savant d'images et de textes de l'époque patristique. Bruno Neveu<sup>73</sup> montre que ce corpus est celui qu'ont repris, plus tard, Maccarone et Piétri, pour mieux comprendre la place faite à Paul. Mais au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Histoire s'affronte à l'École ; Bruno Neveu souligne les écarts de style entre l'Antiquité chrétienne (qui parlait *panegyric*) et l'âge moderne de l'Église (qui démontrait *dogmatic*)<sup>74</sup>. L'exaltation tridentine de la papauté romaine passait, selon B. Neveu, par un effacement de Paul ; le successeur de Pierre cumulait la souveraineté et le magistère ; l'autorité de Pierre n'est pas *ratione sedis* (Rome, où reposent Pierre et Paul), mais *ratione sedentis* (ce qui exclut Paul, privé de siège). Il ne s'agissait plus, comme sous Léon le Grand ou Léon IX, de savoir qui de Pierre ou de Paul était le plus grand : il était même impensable de les placer sur un pied d'égalité, de considérer qu'ils sont, « *conjunctim et aequaliter* la source et le garant de l'autorité et même de la primauté du pontife romain, héritier de ce duumvirat et gardien de sa *memoria* »<sup>75</sup>. Il faut néanmoins remarquer que la papauté post-tridentine était loin d'avoir toujours éclipsé, dans les représentations, la figure de Paul en association avec celle de Pierre. En sont témoins les statues jumelles de la tête du pont Saint-Ange, de la place Saint-Pierre ou de Saint-Paul hors-les-murs, ainsi que l'abondance de la représentation de la conversion de Saül, singulièrement à Rome.

S. De Franceschi a étudié récemment à nouveaux frais cette controverse autour de la place de Paul dans l'économie sacrée de Rome<sup>76</sup>. Ces disputes, qui s'étendent des années 1590 (avec Robert Bellarmine) à 1657, opposent aux champions de la romanité des théologiens réformés, mais aussi jansénistes. Il est intéressant de constater que la disposition des bulles pontificales est considérée par les controversistes comme un fait archéologique avec lequel il faut compter, soit, du point de vue orthodoxe, pour le justifier, soit, du point de vue janséniste, pour battre en brèche la primauté pétrine.

La théologie de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a rendu toute sa place à Paul. En 1963, Yves Congar porte un regard critique et historique sur la question de la place de Paul<sup>77</sup>. Le théologien souligne que le décret du 24 janvier 1647 n'avait pas porté atteinte « à une certaine égalité de Pierre et de Paul », et qu'il n'avait pas condamné la thèse de M. de Barcos dans l'absolu. La retenue d'Innocent X montre que la papauté ne saurait renoncer à ses traditionnelles invocations pauliniennes : « Cela signifie », conclut Congar, « sinon que Paul ajoute quelque chose à l'autorité de Pierre telle que le Seigneur la lui a conférée, du moins que Paul apporte quelque chose à l'autorité de l'Église romaine et du Saint-Siège telle que Dieu l'a voulue en sa réalité historique »<sup>78</sup>.

Entre 1963 et 2005, ce ne sont pas moins de trois papes successifs qui régnerent sous le nom de l'Apôtre choisi au moment de leur élection.

Poursuivant l'examen de la question jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, Bruno Neveu rapporte une phrase du pape Jean-Paul II : « *Il vescovo di Roma è il successore di Pietro ; egli può dirsi anche l'erede di Paolo* »<sup>79</sup>. Le choix, par les trois derniers papes du XX<sup>e</sup> siècle, de porter le nom de Paul, donne une visibilité particulière à cette réhabilitation ecclésiologique de la figure de Paul. Le pèlerinage jubilaire « sur les traces de saint Paul » accompli par Jean-Paul II à Athènes, à Damas et à Malte, du 4 au 9 mai 2001, a été pour le pape une occasion redire la place dans l'Église de Paul, « juif, romain, hellène, chrétien »<sup>80</sup>. Les discours prononcés en Grèce sont marqués par une certaine prudence ecclésiologique et le souci de ne pas rouvrir les plaies des schismes. On observe, au long du voyage en Grèce, en Syrie puis à Malte, une évolution dans le discours pontifical sur le lien de l'apôtre Paul avec le pape. Discrète en Grèce, l'allusion est plus directe en Syrie, devant des musulmans ou des catholiques orientaux : Pierre et Paul sont *coapostoli* de l'Église d'Antioche, et l'évêque de Rome entretient des liens « particuliers » avec Paul. Les discours et homélies maltais vont plus loin encore. Jean-Paul II y évoque le dialogue intime qu'il entretient, à Rome, avec l'Apôtre, comme si la présence de ses restes actualisait sa présence vivante et, pourrait-on dire, réelle ; Jean-Paul II, avant de prendre l'avion pour Rome, se met à la place de Paul qui va s'embarquer, également pour Rome, sur un navire à l'enseigne des Dioscures. Ainsi s'éclaire, dans les images de ces discours et de ces homélies, le lien particulier du successeur de Pierre avec l'apôtre Paul : Jean-Paul II est aussi le successeur de Paul (même s'il n'insiste pas trop sur ce point devant la hiérarchie orthodoxe grecque) et il entretient, à Rome, des conversations avec la personne même de l'apôtre : sa prière au Vatican n'est pas seulement *ad Petrum*, mais aussi *ad Paulum*.

### PAUL À LA RESCousse DE SON Jumeau : UNE ARME À DOUBLE TRANCHANT

Et Bruno Neveu de conclure sur le « retour » de la figure de Paul dans les représentations que donne d'elle-même la papauté romaine à la fin du XX<sup>e</sup> siècle : « l'ellipse au double foyer reprend la place du cercle au centre unique »<sup>81</sup>. Les bulles pontificales sont pour leur part demeurées depuis le XI<sup>e</sup> siècle ce cercle dont l'axe est la croix, elle-même flanquée des deux chefs des chefs de l'Église romaine ; la primauté qu'elles ne cessent de donner à Paul, malgré les variations théologiques, ecclésiologiques et iconographiques des presque dix siècles écoulés, illustre la place particulière, ambiguë mais unique, de l'apôtre des Gentils dans l'Église romaine, jumeau de celui dont les papes sont les successeurs.

Plus récemment encore, la place de Paul à Rome a été proclamée solennellement par le pape Benoît XVI. L'idée de cette année paulinienne entre le 28 juin 2008 et le 19 juin 2009 a été suggérée au pape par le cardinal Andrea Cordero Lanza di Montezemolo, archiprêtre de la basilique de Saint-Paul-hors les murs ; faisant le 9 juin 2009 le bilan de cette année, dans une interview donnée à l'agence Zenith, l'archiprêtre souligne que Paul est à la droite du Christ dans l'abside<sup>82</sup>. Au début de l'année paulinienne, le pape avait tenu, en la vigile de la fête des saints Pierre et Paul 2008, en présence de Bartolomeos, patriarche de Constantinople et, comme tel, successeur déclaré d'André le frère de Pierre *secundum carnem*, une homélie qui montre qu'il connaît et reprend à son compte les élaborations ecclésiologiques de ses prédécesseurs depuis Damase : « à travers leur martyre, ils sont devenus frères » (Benoît XVI ne va pas jusqu'à dire qu'ils sont jumeaux, ce qui pourrait rallumer la querelle des années 1640) ; « ensemble ils sont les fondateurs de la nouvelle Rome chrétienne », « fondateurs d'un nouveau genre de cité ». Le patriarche de Rome et celui de Constantinople échangent le baiser de paix en rapprochant leurs chefs ; mais Benoît XVI, en insistant sur la place de Paul dans l'économie sacrée du siège de Rome, dont il est le titulaire, réactive l'idée de la fraternité fondatrice de Pierre et de Paul, visible depuis dix-sept siècles dans l'iconographie et l'ecclésiologie romaines, pour mieux affirmer la primauté du siège de Pierre. Cette « recharge », pour employer l'expression que P. Boutry applique au XIX<sup>e</sup> siècle, est subtile, au sens où elle ne provoque pas la polémique ; elle n'en est pas moins la marque d'un pontife savant, profondément romain, et qui envisage le dialogue œcuménique dans le cadre traditionnel de la primauté du siège de Pierre.

La figure de Paul comme jumeau (supérieur ou égal) de Pierre apparaît sporadiquement dans les sources romaines. La papauté fait appel à elle dans les moments où elle a besoin d'affirmer la primauté du siège de Pierre : dans la première moitié du V<sup>e</sup> siècle (en particulier sous Léon le Grand<sup>83</sup>), dans la

seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle (durant la réforme dite grégorienne, au moment où se fixe l'iconographie des bulles qui prévaut jusqu'à nos jours), durant la période particulière du pontificat de Paul II (1464-1471, fig. 4), pendant le concile de Trente et depuis le pontificat de Paul VI (1963-1978). Ces quelques jalons, ici tracés à grands traits, de l'utilisation de Paul pour fonder la primauté de Pierre, ont en commun d'avoir été mis en image. Le type iconographique des bulles pontificales s'est fixé lors de l'un de ces points d'acmé paulinienne. Si la disposition s'en est conservée et transmise depuis presque mille ans, ce n'est pas seulement en vertu d'un prétendu « conservatisme » iconographique de l'Église romaine ou de la chancellerie pontificale ; un simple coup d'œil suffit pour mesurer tout ce qui a changé dans la diplomatie pontificale. Mais c'est plutôt parce que l'Église romaine avait (re)trouvé là une image efficace de ce qui fonde sa primauté depuis Léon le Grand et, surtout, les papes grégoriens. Le pape, évêque de la Ville refondée par le martyr jumeau, est le successeur de Paul et Pierre – mais Paul n'a ni siège ni successeur. L'ellipse à double foyer est un cercle (bulle) dont le centre est le Christ flanqué à sa gauche de Pierre et à sa droite de Paul, « l'avorton » que le successeur de Pierre appelle à la rescousse pour manifester, depuis la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, la primauté du siège de Rome, *caput et mater omnium Ecclesiarum*. L'arme peut cependant se révéler à double tranchant, lorsque « le spectre redoutable de l'Apôtre des Gentils »<sup>84</sup> vient à être utilisé contre la primauté du successeur de Pierre par Orientaux, Réformés, Jansénistes ou Gallicans.

## NOTES

1 - Pour un recensement des *rotae* pontificales, ainsi que quelques généralités diplomatiques, cf. B. KATTERBACH et W. M. PEITZ, « Die Unterschriften der Päpste und Kardinäle in den 'Bullen majores' vom 11. bis 14. Jahrhundert », *Miscellanea Francisco Ehrle. Scritti di storia e paleografia*, IV, Vatican, 1924 (*Studi e testi*, 40), p. 177-274.

2 - On trouvera un bilan des connaissances actuelles sur les bulles pontificales dans B. BARBICHE, « Bulle », dans P. LEVILLAIN, *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, 1994, p. 239-240.

3 - A. DONATI (éd.), *Pietro e Paolo. La storia, il culto, la memoria nei primi secoli*, Rome, 2000.

4 - Cité par É. MÂLE, *Les saints compagnons du Christ*, Paris, 1958, p. 88.

5 - C. PIÉTRI, « Concordia apostolorum et renovatio Urbis », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1961, p. 275-422.

6 - *Ibid.*, p. 283-284.



7 - *Ibid.*, p. 285-286.

8 - *Ibid.*, p. 314.

9 - Sur des monnaies de l'époque impériale, on trouve les Dioscures en compagnie de la louve allaitant Romulus et Remus ; cf. *ibid.*, p. 262.

10 - THÉODORET, Lettre 113, *Sources chrétiennes* 111, p. 56-58.

11 - GAUDENCE DE BRESCIA, Sermon 20, *Patrologie latine* 20, 995 A : « Ambo nobiles, ambo insignes : dum vero mundi lumina, columnae fidei, ecclesiae fundatores, innocentiae magistri, totius sanctitatis et veritatis auctores. »

12 - GAUDENCE DE BRESCIA, Sermon 20, *Patrologie latine* 20, 996 B : « geminos fratres quos mater una confessione felici utero, simul fudit in regnum. »

13 - Pseudo-Augustin, Sermon 382, *Patrologie latine* 39, 1684.

14 - A. MEURANT, *L'idée de gémellité dans la légende des origines de Rome*, Bruxelles, 2000 (*Mémoires de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, 3<sup>e</sup> série, XXIV), p. 46 ; cf. aussi V. DASEN, *Jumeaux, jumelles dans l'Antiquité grecque et romaine*, Zurich, 2005.

15 - L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. III, n° 2, Paris, 1958, p. 775, évoque ces saints jumelés. S'il omet Pierre et Paul, il cite, en revanche, « dans l'ordre alphabétique, Abdon et Sennen, Crépin et Crépinien, Just et Pasteur, Nabor et Félix, Nazaire et Celse, Serge et Bacchus ».

16 - AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, XV, 5.

17 - LUCAIN, *Pharsale*, I, 95 : « Fraternali primis maduerunt sanguine muri. »

18 - Tractatus 82.

19 - LÉON LE GRAND, *Sermons*, *Sources chrétiennes*, 200, sermon 5 : « ut quorum corda Paulus patefecit doctrina verborum, eorum animabus Petrus aperiat regna caelorum ».

20 - LÉON LE GRAND, *Sermons*, *Sources chrétiennes*, 200, sermon 69, 1 : « multo melius multoque felicius » ; « ex quibus is qui tibi nomen dedit fraterna te caede foedavit ».

21 - LÉON LE GRAND, *Sermons*, *Sources chrétiennes*, 200, sermon 69, 7 : « Gratia Dei in tantum apicem inter omnia Ecclesiae membra provexit, ut eos in corpore, cui caput est Christus, quasi geminum constitueret lumen oculorum ».

22 - Eph. 1, 22. C. LEPELLEY, « Saint Léon le Grand et la cité romaine », dans *Revue des sciences religieuses*, 1961, t. 35, p. 130-150, ici p. 149.

23 - MAXIME DE TURIN, *Homélie* 72, *Patrologie latine*, 57, 405 A : « una die, uno in loco, unius tyranni toleravere sententiam ».

24 - Il faut noter que ces textes se gardent bien de citer ici le passage où saint Paul (Gal 2, 9) parle de Pierre, Jacques et Jean comme des « colonnes » (« videbantur columnae esse ») : l'image des trois colonnes s'accommode mal de la métaphore gémellaire.

25 - Sur cette emblématique gémellaire, cf. A. MEURANT, *L'idée de gémellité dans la légende des origines de Rome... op. cit.*, p. 46.

26 - D. RÉGNIER-BOHLER, « Romulus et Remus : mythe des origines et nouvelle alliance », dans D. POIRION (éd.), *Jérusalem, Rome, Constantinople. L'image et le mythe de la Ville*, Paris, 1986 (*Cultures et civilisations médiévales*, 5), Paris, 1986, p. 125-136, p. 130.

27 - *Ibid.*, p. 40.

28 - *Ibid.*, p. 41.

29 - *Ibid.*, p. 262.

30 - C. PIÉTRI, « Pierre », *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, 1994 [donc plus de trente ans après l'article cité note 5], p. 1372-1377, ici p. 1374, parle de la « sorte de couple » formé par Pierre et Paul, « comme s'ils étaient des jumeaux. » On retrouve la même expression mesurée et prudente, la même réticence à approfondir et expliciter le thème de la gémellité dans K. SCHATZ, *La primauté du pape. Son histoire, des origines à nos jours*, Paris, 1992, p. 56 : « il est vrai que jusque vers le commencement du deuxième millénaire, la tradition romaine continue de se référer aussi aux deux coryphées, Pierre et Paul, qui ensemble fondent l'autorité de Rome, comme une sorte de pendant chrétien de Romulus et de Remus ».

31 - Sur ce glissement, cf. M. MACCARONE, « La concezione di Roma città di Pietro e di Paulo da Damaso a Leone I », *Romana Ecclesia cathedra Petri*, Rome, 1991 (*Italia sacra*, 47), p. 175-206, ici p. 201-204.

32 - Selon l'expression de M.-F. BASLEZ, article « Paul », *DHP*, p. 1258-1260, ici p. 1259.

33 - *Ibid.*

34 - Par exemple dans *Sociologie des religions*, textes réunis et traduits par J.-P. GROSSEIN, Paris, 1996.

35 - Notion qu'il explicite d'ailleurs pour les Corinthiens dans 1 Co 12-14.

36 - 2 Co 12, 1-4.

37 - Je remercie vivement M. J.-P. Albert (Paris, E.H.E.S.S.) des suggestions qu'il m'a faites en ce sens.

38 - Cor 15, 8-9.

39 - Philippiens 3, 5 ; Rom. 11, 1.

40 - Gal 2, 9.

41 - Respectivement AMBROISE, *De spiritu sancto* II, 156 « Nec Paulus inferior Petro » ; *Hymne LXXI, De SS. Petro et Paulo apostolis, Patrologie latine* 17, col. 1753 : « Primus Petrus apostolus, nec Paulus impar gratia » – cette dernière litote semblant avoir quelque point commun avec le bien postérieur « Nec pluribus impar »...

42 - Comme l'écrivait déjà IRÉNÉE DE LYON, *Adversus haereses*, III, 3, 1-2.

43 - *Ibid.*, p. 190-191.

44 p *Ibid.*, p. 192 et 198.

45 - Comme le souligne K. SCHATZ, *La primauté du pape... op. cit.* note 30, p. 53.

46 - *Ibid.*, p. 197.

47 - PIERRE DAMIEN, *De picturis principum apostolorum*, P. L. 145, col. 589-596.

48 - *Ibid.*, col. 589: « cur videlicet in imaginibus picturarum per universas adjacentes Romae provincias, Petrus qui primis est, ad sinistram (...) ».

49 - Gen 35, 18.

50 - Eph 6, 17.

51 - *De picturis...*, col. 591 : « Non immerito filius dexteræ Paulus vocatur per quem omnis gentium multitudo, que ad dexteram Die ponenda est, ad fidei sacramenta colligitur. Accinctus siquidem verbo Dei, quod est gladius Spiritus (...). Recte igitur Paulus dextri juxta Redemptorem lateris obtinet dignitatem, qui divinæ dexteræ non ambigitur exercere virtutem ».

52 - 2 Cor 12, 2.

53 - Cant. 2, 6.

54 - *De picturis...*, col. 592 : « Paulus prae ceteris omnibus privilegio admirabili est insignitus ».

55 - 2 Pierre 3, 15-16.

56 - Gal 1, 12.

57 - Jn 13, 23. Ce texte, cité par Pierre Damien, indique seulement que le disciple que Jésus aimait reposait « in sinu Jesu ».

58 - *De picturis...*, col. 594 : « Non ergo mirum, si B. Paulus aliquando partem videatur tenere sinistram, qui et activæ vitæ continet ex scripturarum auctoritate figuram. » Dans l'analyse qu'il fait du magistère romain, J. Maritain, quelques siècles plus tard, au terme de son ambassade près le Vatican en 1948, introduit également Jean dans le couple Pierre-Paul : « Le réalisme de Pierre s'attache ainsi à maintenir dans la pratique les droits de l'autorité et les positions juridiques acquises plutôt qu'à susciter les grandes lumières spéculatives de Paul, ou à promouvoir l'amour évangélique de Jean », in J. MARITAIN, « Impressions d'ensemble. Note à l'intention de Georges Bidault », 1948, publié dans *Cahiers Jacques Maritain*, n° 4 bis, 1982, p. 91-96.

59 - *De picturis...*, « universalem Ecclesiam toto orbe terrarum » ; « sic etiam in omnibus jus tenet presidentis » ; « [Paulus] videtur omnibus Ecclesiis praesidere ».

60 - Rom 15, 19.

61 - *De picturis...*, « Quamdamergo, si dici liceat, cum Cristo similitudinem Paulus tenet, dum non uni duntaxat Ecclesiae, sed omnibus praesidet. Non igitur sine causa

B. Paulus dextrum in picturis obtinet latus ».

62 - T. D'AQUIN, *Super epistolam beati Pauli ad Galatas lectura*, c. I, lectio 1 : « Et quia proesens vita significatur per sinistram, futura vero per dexteram, in quantum ista est coelestis et spiritualis, illa vero temporalis, ideo Petrus, qui vocatus fuit a Christo adhuc in carne mortali posito, ponitur in bulla papae in sinistra parte, Paulus vero, qui vocatus fuit a Christo jam glorificato, ponitur in parte dextera ».

63 - C. SERAFINI, *Le monete e le bolle plumbee pontificie del Medagliere Vaticano*, t. 1, Milan, 1910, p. 138 et planche M, n° 4.

64 - *Ibidem*, planches XVI-XX.

65 - *Ibid.*, planches XXV-XXXI.

66 - P.-Y LE POGAM, « Saint-Paul hors les Murs (Moyen Âge) », dans P. LEVILLAIN (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, 1994, p. 1517-1519.

67 - Vatican, BAV, Vat. lat. 12412, P. de Grassis, *Diarium*, f. 47 : « Post hunc Papa etiam instituit ut imago sancti Pauli restitueretur ad locum antiquum apud crucem, videlicet in dextera parte crucis, quodque imago sancti Petri poneretur in sinistra crucis, prout in eo tempore quo apostolatus fuit in ordine sancti Benedicti et inter monachos sancti Pauli observabatur, qui volerunt sanctum eorum cognomen honorare ; Et sic factum fuit, quod etiam fit et male. Nam imago sancti Petri debet esse tanquam dignior in dextera, et non in sinistra Crucifixi ». « Sic etiam pontifices deberent ponere imaginem sancti Petri ad dexteram crucifixi cujus ipsi pontifices sunt successores et vicarii ».

68 - ASV, Fondo Borghese, serie I, 568, PARIDE GRASSI, *Tractatus de cerimonia papalibus* (copie fin XVI<sup>e</sup> s.), p. 44v-54, chapitre XI.

69 - C'est l'une des interprétations que donne B.-U. HERGEMÖLLER, *Die Geschichte der Papstnamen*, Munster, 1980, p. 171.

70 - Sur ces collègues de *milites*, cf. T. FRENZ, *Die Kanzlei der Papste der Hochrenaissance (1471-1527)*, Tübingen, 1987 (*Bibliothek des deutschen historischen Instituts in Rom*, 63), p. 200-201.

71 - G. MORONI, article « Mano », dans *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. LXII, ici p. 137-138.

72 - Parmi les traités qui ont jalonné le débat, cités par Moroni, on peut retenir M. GIORGIO, *Statua de Paulo a dexteris d. Petri non removenda, nec eorum SS. capita commutanda*, Rome, 1573 ; F. MUCANZIO, *De SS. Petri et Pauli imaginibus*, 1573. La dernière étude, qui semble clore le débat, est celle de F. CANCELLIERI, *Memorie istoriche delle sacre teste de' SS...*, Rome, 1806.

73 - B. NEVEU, « Saint Paul et Rome : à propos d'une controverse sur la primauté pontificale », dans *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, 1997, p. 446-452, ici p. 449.

74 - *Ibid.*, p. 450.

75 - *Ibid.*, p. 446.

76 - S. H. DE FRANCESCHI, « Saint Pierre et saint Paul : deux chefs de l'Église qui n'en font qu'un. Primauté romaine et pétrinité aux temps posttridentins », dans sa contribution à paraître dans les actes du colloque *Rome l'unique objet de mon ressentiment. Le territoire disputé de l'Église de Rome de la « gifle » d'Anagni (1303) à la controverse de Ratisbonne (2006)*, tenu à la Sorbonne les 3 et 4 octobre 2008.

77 - Y. CONGAR, « Saint Paul et l'autorité de l'Église romaine d'après la Tradition », dans *Studiorum Paulinorum Congressus internationalis catholicus, Analecta biblica*, 17-18, 2 vol., Rome, 1963, t. I, p. 491-516.

78 - *Ibid.*, p. 513.

79 - *Osservatore romano*, 27 janvier 1993.

80 - Selon l'expression de M. Agnes dans l'éditorial de *L'Osservatore romano* (11 mai 2001) consacré à ce voyage et dans lequel se trouvent les discours prononcés par le pape durant le voyage.

81 - B. NEVEU, « Saint Paul et Rome : à propos d'une controverse sur la primauté pontificale »... *art. cit.* note 73, ici p. 452, reprend une expression de l'historien anglican H. CHADWICK, *The Circle and the Ellipse. Rival Concepts of Authority*, Oxford, 1959.

82 - « Dans l'abside on peut admirer le Christ de 24 mètres de hauteur. Normalement on trouve Pierre à sa droite et Paul à sa gauche. Ici, c'est le contraire. En 1200, saint Paul et saint Luc, auteur des Actes des Apôtres, figuraient à droite, alors que Pierre et André étaient à gauche. À droite par rapport au Christ, nous avons un portrait du pape Honorius III, qui ordonna en 1220 cette grande mosaïque » ; source <http://www.zenith.org>.

83 - Dont le pontificat, application concrète de la doctrine pétrinienne, qu'il contribue particulièrement à développer, forme « l'apogée provisoire de la papauté dans l'Antiquité », selon l'expression de K. SCHATZ, *La primauté du pape...* *op. cit.* note 30, p. 56.

84 - Heureuse expression forgée, pour sa conclusion, par S. H. DE FRANCESCHI, « Saint Pierre et saint Paul : deux chefs de l'Église qui n'en font qu'un... *op. cit.* note 76, à paraître.

